



gironde numérique

Le numérique au service des Girondins

BUREAU SYNDICAL

RÉUNION DU 30 NOVEMBRE 2017

Date de la convocation : 21 novembre 2017

Sous la présidence de Monsieur Pierre DUCOUT

Présents :

Mr Pierre DUCOUT (Président), Monsieur Matthieu ROUVEYRE (1^{er} Vice Président), et Monsieur Anacleto ALFONSO (secrétaire).

**DÉLIBÉRATION N°20171130_003
RENOUVELLEMENT ADHÉSION FNCCR 2018**

DÉLIBÉRATION N°20171130_003
RENOUVELLEMENT ADHÉSION FNCCR 2018

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le

SLO

ID : 033-200010049-20171130-20171130_003-DE

La Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) est une association placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901 qui regroupe des collectivités organisatrices des services publics d'énergie, des services publics d'eau et d'assainissement ainsi que les collectivités organisatrices des services publics de gestion et traitement des déchets.

Organe d'expression collective d'élus responsables de l'organisation de services publics locaux, la FNCCR fait valoir, au niveau national et européen, le point de vue de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et des entreprises concessionnaires. Comme relais d'opinion de ses collectivités adhérentes, la FNCCR constitue une force de proposition lors de l'élaboration de la législation et de la réglementation applicables aux services publics locaux. Elle agit notamment en faveur de l'évolution du cadre institutionnel dans lequel s'inscrivent ces services publics, afin que celui-ci tienne compte des réalités du terrain. Ses représentants siègent dans diverses instances de concertation ou de décision.

Considérant les diverses compétences de la FNCCR, et notamment en matière de mutualisation informatique et e-administrations, Gironde Numérique est adhérent depuis l'année 2014 à la FNCCR au titre de l'activité des « Services Numériques »

Considérant que les missions assurées par la FNCCR dans le domaine ci-dessus sont décrites ci-après :

- Fourniture de documentation via le site Internet et via la recherche et l'envoi de documentation spécifique,
- Organisation de réunions périodiques d'information,
- Animation de groupes de travail et d'échanges d'expériences entre adhérents,
- Élaboration de modèles de documents techniques ou administratifs,
- Diffusion de lettres d'informations,
- Réponse à des questions ponctuelles sur le domaine de compétence,
- Représentation des adhérents dans les instances ou groupes de travail et de concertation avec les pouvoirs publics au niveau national et européen et veille parlementaire.

Considérant que dans le cadre de l'activité des services numériques développée par Gironde Numérique, l'adhésion à cette association permet au Syndicat mixte de pouvoir bénéficier de l'accès aux services proposés par la FNCCR.

Considérant que le montant prévisionnel de l'adhésion 2018 est ainsi estimé à environ 600 €.

DÉLIBÉRATION N°20171130_003
RENOUVELLEMENT ADHÉSION FNCCR 2018

Envoyé en préfecture le 01/12/2017

Reçu en préfecture le 01/12/2017

Affiché le

SLOW

ID : 033-200010049-20171130-20171130_003-DE

Dans ces conditions, je vous propose, Messieurs :

- De bien vouloir autoriser à renouveler l'adhésion du Syndicat mixte Gironde Numérique à la FNCCR pour la compétence mutualisation informatique et e-administrations selon les conditions sus-visées,
- De bien vouloir m'autoriser à signer le bulletin d'adhésion correspondant,
- De bien vouloir m'autoriser à prévoir les crédits correspondants.

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat mixte Gironde Numérique,

Le 30 novembre 2017

Pour expédition conforme,

Le Président
de Gironde Numérique

Pierre DUCOUT